

## SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 9 septembre 2021 à 17 heures 15, à l'amphithéâtre E.Guiliani au siège de l'Agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

### Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Sophie METAYER, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Christian GALLÉ, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA, Jean-Michel MARCHAND, Marie SEYEUX

### Excusé(s) :

Michel PATTEE, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Anatole MICHEAUD, Christian RUAULT, Astrid LELIEVRE, Yves BOUCHER, Béatrice BERTRAND

### Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Michel PATTEE à Eric TOURON, Christian RUAULT à Jean-Philippe RETIF, Astrid LELIEVRE à Sophie TUBIANA, Yves BOUCHER à Armelle PONCET

### Absent(s) :

Yann PILVEN Le SEVELLEC, Jeannick CANTIN, Eric LEFIEVRE, Alain BOISSONNOT, Didier GUILLAUME, Gilles BARDIN

\*\*\*\*\*

DECISION N° 2021-085- DB

### ATELIER-RELAIS PARCELLE ZO447 - 116 RUE LAVOISIER - DOUE EN ANJOU : DESAFFECTATION DU BIEN MIS A DISPOSITION ET NON NECESSAIRE A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Le Bureau décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de l'atelier-relais situé sur la parcelle ZO447 d'une surface de 609m<sup>2</sup>, 116 rue Lavoisier à Doué en Anjou, au sein de la zone artisanale de la Saulaie et matérialisé en annexe,

- **DE CONSTATER** en conséquence le retour de ce bien dans le patrimoine de la Commune de Doué en Anjou,

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

*Madame Marie SEYEUX (Présidente de la délégation spéciale de Denezé-sous-Doué) et Monsieur Jean-Michel MARCHAND (Président de la délégation spéciale Gennes-Val-de-Loire) s'abstiennent.*

#### DECISION N° 2021-086- DB

### INITIATIVE ANJOU-CONVENTIONS DE SUBVENTION ET D'ABONDEMENT AU FONDS DE PRETS - ANNEE 2021

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention de subvention passée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association Initiative Anjou, à hauteur de 15 000 € au titre de l'année 2021,

- **D'APPROUVER** la convention financière d'abondement au fonds de prêts Initiative Anjou pour un montant de 25 000 € ;

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

*Madame Marie SEYEUX (Présidente de la délégation spéciale de Denezé-sous-Doué) et Monsieur Jean-Michel MARCHAND (Président de la délégation spéciale Gennes-Val-de-Loire) s'abstiennent.*

#### DECISION N° 2021-087- DB

### POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE (PLC) - SUBVENTIONS AUX COMMERCES, A L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITE - AIDES FISAC ET PDLCA

**Le Bureau décide :**

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « JKYM » et **d'ENGAGER** la somme de 3 705 € de subventions d'investissement au titre du cofinancement Pays de la Loire Commerce Artisanat sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « HARMONIE COIFFURE » et **d'ENGAGER** la somme de 749 € de subventions d'investissement au titre du cofinancement Pays de la Loire Commerce Artisanat sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « BOULANGERIE CHRISTINE THEPENIER » et **d'ENGAGER** la somme de 28 315 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « L'ATELIER DES SAVEURS pour l'établissement PÉPÉ LE ROI DU POULET » et **d'ENGAGER** la somme de 30 000 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « LES NUANCES D'ORLANE » et **d'ENGAGER** la somme de 6 035 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « AU CADRE NOIR » et **d'ENGAGER** la somme de 5 920 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « BOUCHERIE NICOLAS ROBERT » et **d'ENGAGER** la somme de 4 895 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **DE PRÉCISER** que ces subventions seront versées sous réserve de réception des justificatifs nécessaires au paiement et de la réalisation effective des opérations dans un délai d'un an à compter de la notification de l'aide,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les deux conventions ci-jointes précisant les modalités d'intervention au profit de la « BOULANGERIE CHRISTINE THEPENIER » et « L'ATELIER DES SAVEURS » pour son établissement « PÉPÉ LE ROI DU POULET »,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Résultat des votes : « Pour » = 39; « Contre » = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

*Madame Marie SEYEUX (Présidente de la délégation spéciale de Denezé-sous-Doué) et Monsieur Jean-Michel MARCHAND (Président de la délégation spéciale Gennes-Val-de-Loire) s'abstiennent.*

*Monsieur Grégory PIERRE ne prend pas part au vote uniquement sur le dossier « BOUCHERIE NICOLAS ROBERT » par conflit d'intérêt.*

#### **DECISION N° 2021-088- DB**

### **SOUTIEN A LA FILIERE EQUESTRE - CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE COMITE EQUESTRE DE SAUMUR - ANNEE 2021**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Comité Équestre de Saumur, afin de définir les engagements réciproques et les modalités de versement de la subvention allouée au Comité Équestre de Saumur et qui s'élève à 69 250 € pour l'année 2021 ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; « Contre » = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

*Madame Marie SEYEUX (Présidente de la délégation spéciale de Denezé-sous-Doué) et Monsieur Jean-Michel MARCHAND (Président de la délégation spéciale Gennes-Val-de-Loire) s'abstiennent.*

#### **DECISION N° 2021-089- DB**

### **VELO FRANCETTE - CONVENTION DE PARTENARIAT-AVENANT N°2**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention de partenariat statuant sur la prolongation d'un an de la convention de partenariat de la Vélo Francette,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cet avenant

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

*Madame Marie SEYEUX (Présidente de la délégation spéciale de Denezé-sous-Doué) et Monsieur Jean-Michel MARCHAND (Président de la délégation spéciale Gennes-Val-de-Loire) s'abstiennent.*

#### **DECISION N° 2021-090- DB**

### **ACCORDS-CADRES RELATIFS A DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES ET DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur pour mener une consultation relative à la conclusion d'accords-cadres ayant pour objet les travaux d'entretien et de modernisation des voiries communautaires et des espaces publics communaux.

- **D'APPROUVER** la désignation de la Ville de Saumur comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

- **D'AUTORISER** Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement définissant les modalités de son fonctionnement ainsi que tout acte en découlant.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

*Madame Marie SEYEUX (Présidente de la délégation spéciale de Denezé-sous-Doué) et Monsieur Jean-Michel MARCHAND (Président de la délégation spéciale Gennes-Val-de-Loire) s'abstiennent.*

#### **DECISION N° 2021-091- DB**

### **INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES DES RESEAUX ENTERRES PAR PROCEDES DE DETECTION NON INTRUSIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAUMUR ET LE TERRITOIRE DE SAUMUR VAL DE LOIRE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LE VILLE DE SAUMUR**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur pour mener une consultation relative à des investigations complémentaires des réseaux enterrés par procédés de détection non intrusifs sur le territoire de la ville de Saumur et le territoire de Saumur Val de Loire (49), ci-annexée.

- **D'AUTORISER** Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 la convention constitutive du groupement.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

*Madame Marie SEYEUX (Présidente de la délégation spéciale de Denezé-sous-Doué) et Monsieur Jean-Michel MARCHAND (Président de la délégation spéciale Gennes-Val-de-Loire) s'abstiennent.*

\*\*\*

La séance est levée à 19 heures

Affichage légal au siège de la Communauté  
d'Agglomération : le 16 septembre 2021

Fait à Saumur, le 16 septembre 2021  
Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire

  
Jackie GOULET